

Groupe Miroir « Finances-Comptabilité »

23 novembre 2016

Contexte

Favorisé par la complémentarité et la coopération existantes entre les deux universités, le processus de fusion est piloté par le comité de pilotage stratégique en lien avec les instances des deux établissements. Il devrait, à terme, permettre l'émergence d'une université de rang mondial présentant tout l'éventail disciplinaire des lettres, des sciences humaines et sociales, des sciences, de l'ingénierie et de la médecine (près de 10% des docteurs diplômés en France chaque année).

Présentation générale

Le Groupe Miroir « Finances-Comptabilité » rassemble des chefs de service, des directeurs et directeurs adjoints d'UFR, de composantes, d'instituts, de laboratoires et de départements, des personnels enseignants et enseignants-chercheurs, des responsables administratifs.

Une réflexion commune y est menée sur la base des travaux réalisés par le groupe de travail correspondant. Il a pour ambition de recueillir les perceptions et les propositions éventuelles des participants.

Après une introduction générale (se reporter au document support) sur le projet, les deux directeurs budget et affaires financières et les deux agents comptables des deux établissements, en tant que pilotes du groupe de travail, ont présenté les réflexions issues de ce groupe. Une proposition de répartition des fonctions et des activités comptables et financières entre les facultés et la Nouvelle Université a été proposée. Les missions budgétaires et comptables ont été positionnées au niveau le plus efficace tout en garantissant l'autonomie des facultés et le respect du principe de subsidiarité. La prise en compte du décret sur la Gestion Budgétaire et Comptable Publique (GBCP) et le besoin de professionnalisation des agents ont guidé l'élaboration de trois hypothèses structurelles. Ces dernières se distinguent principalement par l'existence ou non d'un niveau d'allocation de moyens et la création ou non d'un centre de service partagé (CSP) inter-facultaire pour la gestion et le suivi des recettes contractuelles. L'agence comptable a, quant à elle, été positionnée au niveau de l'université.

Echange avec les participants

- **Comment sera élu le président de la Nouvelle Université ? Le comité de pilotage stratégique interviendra-t-il dans le choix du Président de la Nouvelle Université ?**

L'élection du président de la Nouvelle Université se fera dans le respect des modalités d'élection communes à toutes les universités de plein exercice. Le comité de pilotage stratégique pilote le processus de création de la Nouvelle Université, mais n'interviendra pas dans la désignation de son président.

- **Quelle sera l'articulation de la Nouvelle Université avec l>IDEX (Initiatives d'excellence) ?**

Un fort pourcentage des actions retenues dans l>IDEX SUPER concerne nos deux établissements. Notre collaboration avec les membres actuels de Sorbonne Universités prendrait la forme d'une association. La Nouvelle Université pourrait, dans ce cadre, devenir gestionnaire de l>IDEX pour l'ensemble des membres du projet.

- **Qui arbitrera les trois hypothèses émises par le groupe de travail et quand les décisions seront-elles prises ?**

Le processus de décision se fera, probablement, par l'élimination des hypothèses les moins pertinentes. Les réflexions sur l'organisation et l'orientation générale de l'université, une fois bien avancées, devraient faciliter le choix de l'hypothèse privilégiée. La décision n'est donc pas arrêtée et vos propositions sont les bienvenues.

- **Il existe aujourd'hui, pour les UFR de l'UPMC, une certaine autonomie budgétaire concernant la masse salariale. En est-il de même pour Paris-Sorbonne ? Quelle est votre proposition concernant la répartition de la masse salariale inter-UFR ?**

A Paris-Sorbonne, mises à part les écoles internes, seules les heures complémentaires et les heures de vacation sont discutées dans le cadre des dialogues de gestion avec les composantes. La responsabilité budgétaire et la répartition de la masse salariale inter-UFR, relevant de la phase d'organisation, n'ont pas encore été abordées par les groupes de travail. Elles devront faire l'objet d'une réflexion approfondie lors des travaux à venir.

- **Côté budget, existera-t-il un outil unique ?**

Il est prévu d'utiliser un unique système d'information.

- **Quels sont les avantages et les inconvénients d'avoir un centre de service partagé (CSP) inter-facultaire ?**

La création d'un centre de service partagé inter-facultaire devrait faciliter la gestion administrative et financière des recettes contractuelles car la gestion de ce type de recettes devient de plus en plus complexe, que ce soit en formation ou en recherche. Il permettrait notamment un pilotage plus efficient des prévisions de recettes. La professionnalisation des agents dédiés à ce service partagé serait garantie par une formation et la mise à disposition d'outils et de moyens spécifiques.

- **La mise en place d'agences comptables secondaires est-elle souhaitable pour garantir l'autonomie des facultés ?**

L'agence comptable doit être unique et positionnée au niveau de l'établissement et de son ordonnateur principal, le Président de l'université. L'exécution du budget et le respect de la séparation entre comptable et ordonnateur ne nécessitent pas de décentraliser les services facturiers.

- **Paris-Sorbonne cotise-t-il à Pôle Emploi ?**

La cotisation à Pôle emploi par l'UPMC est en cours d'analyse.

- **Au vu de la modernisation en cours de la comptabilité et des finances, ira-t-on vers davantage de responsabilisation des gestionnaires ?**

Cette question relève de l'organisation. Les réflexions engagées par les groupes de travail ont, jusqu'à présent, porté sur le positionnement des fonctions financières et comptables. L'objectif est de mettre en place des processus qui facilitent le travail des agents et permettent de garantir la sécurité financière des opérations.

- **Nos avis seront-ils, à un moment ou à un autre, pris en compte dans la décision ?**

L'objectif de ces groupes miroirs consiste justement à recueillir vos propositions, qui seront prises en compte dans le processus de décision. Il est par ailleurs possible, pour ceux qui le souhaitent, de faire part de leurs réactions et de leurs interrogations via la « Foire aux questions » sur le site de la Nouvelle Université (www.lanouvelleuniversite.fr).

- **D'autres réunions de Groupes Miroirs sont-elles, d'ores et déjà, prévues ?**

D'autres réunions de groupes miroirs sont prévues et permettront de suivre les différentes phases du projet de construction de la Nouvelle Université.

▪ **Serait-il possible d'avoir connaissance des autres groupes de travail existants ?**

Ces informations sont disponibles sur le site de la Nouvelle Université (www.lanouvelleuniversite.fr). Vous y trouverez également les relevés de conclusions des réunions des groupes de travail « Recherche », « Formation », « Ressources Humaines », « Vie étudiante et Vie de campus ». Un groupe de travail « Système d'information » vient, par ailleurs, d'être lancé ; plusieurs autres suivront.

▪ **Au regard des hypothèses énoncées, un point d'attention n'est-il pas le niveau auquel s'effectue l'allocation de moyens ?**

Un débat s'instaure sur le niveau d'allocation de moyens entre les deux agents comptables, les responsables administratifs et les directeurs d'UFR et de laboratoires.

Une des hypothèses présentées par le groupe de travail, prévoyant un centre de responsabilité budgétaire au niveau de chaque faculté paraît plus acceptable pour les facultés. Elle permettrait une gestion plus rapprochée des services.

Il est souhaité, par les comptables et les financiers, une prise en compte de la structure budgétaire imposée par la GBCP. Les directeurs de laboratoires pensent que cette organisation doit rester transparente.

Les directeurs des finances estiment que la mutualisation au sein de services partagés permettrait une professionnalisation des agents.

▪ **N'est-il pas également nécessaire de bien préparer l'accompagnement des professionnels dans ce processus de fusion ?**

L'accompagnement des professionnels fera l'objet d'une attention particulière en lien avec la direction des ressources humaines. Une réflexion est, d'ores et déjà, engagée pour mettre en place des formations concernant les nouvelles procédures et les nouveaux systèmes d'information le moment venu.